Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Commissions communales - 2018_008

Après avoir installé les trois nouveaux conseillers municipaux élus (*Emilie TORNIER*, *Aude CHAPUY*, *Denis MICHEL*), le Président propose de revoir la composition des différentes commissions communales:

<u>Commission Travaux - Voirie - Eau - Assainissement - Bâtiments communaux et Cimetière</u>

<u>Dominique GEORGE</u>, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Jean COUTY, Sylvie THOMAS ajout de *Denis MICHEL*

Forêts et Terrains Communaux

Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Frédéric THOMAS, Sylvie THOMAS ajout de Denis MICHEL

Impôts Directs (inchangée)

<u>Titulaires:</u> Sylvain BARP, Thierry BLAISE, Didier BURGAN, Pierre CATHERINE, Daniel DEMANGE, Claude COLIN

<u>Suppléants:</u> Françoise CALVIAC, Roger CHENY, François DURAND, René HIRTZ, Roger LAZAROWICZ, Alain BOUDOT

Société des Fêtes (inchangée)

Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Thierry BLAISE

Fêtes Cérémonies Jeunesse Associations (inchangée)

Gilles ZINUTTI, Damienne VILLAUME, Jean COUTY, Thierry BLAISE

Communication

Damienne VILLAUME, Frédéric THOMAS, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Thierry BLAISE ajout de *Aude CHAPPUY*

CCAS

Damienne VII_{AF}AUME, Sylvi *FORNIE*Réfecture de Nancy

Damienne VII JEAUME, Sylvie THOMAS, Gilles ZINUTTI, retrait de Frédéric THOMAS ajout d'Emilie

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2018
054-215405192-20180221-2018_008-DE

Chantal DURAND, Hélène MARCHAL, Pierre HYPOLITE, Isabelle MAUCCI.

SIEC (inchangée)

Damienne VILLAUME, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Vittore PETTOVEL, Jean COUTY

PLU (inchangée)

Gilles ZINUTTI, Damienne VILLAUME, Dominique GEORGE, Jean COUTY

Révision Listes Electorales

Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI (délégué administration), Damienne VILLAUME (déléguée du tribunal)

Délégués au Conseil d'Ecole

Titulaires: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, retrait de Sylvie THOMAS, ajout d'*Aude CHAPPUY*, Suppléant: Frédéric THOMAS

Appel d'Offres

Titulaires: Vittore PETTOVEL, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Damienne VILLAUME Suppléants: Jean COUTY, ajout de *Denis MICHEL, Aude CHAPPUY*

Finances

Damienne VILLAUME, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Sylvie THOMAS, Thierry BLAISE, ajout d'*Emilie TORNIER*

Relations Intercommunales (inchangée)

Damienne VILLAUME, Dominique GEORGE, Gilles ZINUTTI, Thierry BLAISE

Périscolaire

Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Frédéric THOMAS, retrait de Sylvie THOMAS, ajout d'*Emilie TORNIER*

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu après dépôt	exécutoire t en Préfecture
ie /	/ 20
et publié ou	notifié
le /	/ 20

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 054-215405192-20180221-2018_008-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Pour: 11
Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Droit de préférence - 2018_009

Par courrier en date du 7 février 2018 l'office notarial Céline CEZARD-MICHEL nous informe que la parcelle cadastrée ZD 104 - Lieudit "Fagnoux" est à vendre au prix de 600 euros.

Compte tenu que cette parcelle est d'une superficie inférieure à 4 hectares et qu'elle est classée en nature bois et forêt nous pouvons exercer notre droit de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préférence.

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20____

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2018
054-215405192-20180221-2018_009-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Pour: 11

Contre: 0

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Droit de préemption sur parcelle boisée - 2018_010

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) nous informe de la vente de la parcelle boisée cadastrée AL 22, lieudit "La Côte" d'une superficie de 19,28 ares au prix de 2.050 euros hors frais de notaire.

Cette parcelle étant contigüe à la parcelle AL 11 dont nous sommes propriétaires, nous devons délibérer sur l'utilisation ou non de notre droit de préemption.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20____

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 054-215405192-20180221-2018_010-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Pour: 11

Contre: 0

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Nouvelles parcelles à soumettre au régime forestier - 2018_011

Sachant que la commune de Thiaville-sur-Meurthe est propriétaire d'un certain nombre de parcelles boisées soumises au régime forestier,

Sachant qu'au fil des ans, la commune a fait l'acquisition de neuf parcelles boisées contigües à ces parcelles,

le Conseil est invité à se prononcer sur l'intégration de ces nouvelles parcelles au régime forestier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil:

décide que les parcelles nouvellement acquises:

- AL 55
- AL 56
- AL133
- AL 156
- AL180
- AL 181
- AL 185
- AL 187
- AL 193

soient soumises au régime forestiet et soient gérées par l'ONF,

charge le Maire des démarches nécessaires à effectuer auprès le l'ONF et l'autorise à signer tous documents s'attachant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Vittore PETTOVEL, Maire

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 054-215405192-20180221-2018_011-DE

Acte rendu exécutoire			
après dépôt en Préfecture			
le / / 20			
et publié ou notifié			
le / / 20			

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 054-215405192-20180221-2018_011-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Programme d'actions ONF pour 2018 - 2018_012

Le Président présente aux élus le programme d'actions prévu par l'Office National des Forêts dans la forêt communale pour 2018.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent les actions suivantes:

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Travaux d'entretien de la route forestière principale empierrée (parcelles 4 à19): curage des fossés si besoin, création de renvois d'eau, rechargement en matériaux de la chaussée, nivellement et compactage (estimation 6.784,00 € HT)

TRAVAUX DE MAINTENANCE

Entretien du parcellaire: mise en peinture Parcelles 33, 34 et 35 (estimation: 1.177,00 € HT)

TRAVAUX SYLVICOLES

Nettoiement de régénération parelles 18.t, 30.t, 31.t, 32.t. (estimation 7.017,00 € HT)

soit une estimation de 17.196,00€ HT ramenée à 14.978,00 € HT;

autorisent le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce programme.

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Vittore PETTOVEL, Maire

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 054-215405192-20180221-2018_012-DE

Acte	rend	u exécutoire	
après dépôt en Préfecture			
le	_ /	/ 20	
et publié ou notifié			
le	_/	/ 20	

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 054-215405192-20180221-2018_012-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Prix de l'eau et de l'assainissement 2018 - 2018_013

Les m3 d'eau et d'assainissement consommés en 2018 sont fixés hors taxes et redevances c'est-à-dire part revenant à la commune.

Prix du m3 d'eau

Le prix du m3 d'eau est fixé à 1,39€.

Aucun changement n'est apporté aux dispositions prévues pour l'eau facturée aux abonnés utilisant l'eau pour l'élevage ou l'arrosage et disposant un système de spécifique de comptage, ni au calcul de l'abonnement au service des eaux qui reste fixé à 19,56€

C'est sur ce prix de 1,39€ que sera facturée l'eau à Lachapelle.

Prix du m3 d'assainissement

Le prix du m3 d'assainissement est fixé à 1,39€

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20____ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20____

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2018
054-215405192-20180221-2018_013-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Critères d'attribution du logement vacant - 2018_014

A ce jour, quatre candidatures ont été déposées pour louer le logement vacant 12 rue d'Alsace.

Afin de pouvoir départager les candidats, le Président propose la mise en place des critères suivants:

- Famille avec plus de 2 enfants: Pas d'attribution (Le logement dispose de deux chambres. Les parents occupant une chambre, il resterait une chambre pour plus de 2 enfants)

Point par adulte: 1

Point par enfant en fonction de l'âge, donc de la durée de scolarisation à l'école de Thiaville:

11 ans	1
10 ans	2
9 ans	3
8 ans	4
7 ans	5
6 ans	6
5 ans	7
4 ans	8
3 ans et moins	9

Si des familles ont le même nombre de points cumulés, le logement sera attribué à la famille ayant la base d'imposition la plus faible.

Après et avoir délibéré, le Conseil **accepte** à l'unanimité cette grille d'attribution de points et **fixe** la clôture des dépôts de candidature au 15 mars 2018.

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme,

Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2018
054-215405192-20180221-2018_014-DE

Acte	rend	u exécutoire	
après dépôt en Préfecture			
le	_ /	/ 20	
et publié ou notifié			
le	_/	/ 20	

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 054-215405192-20180221-2018_014-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 21 février 2018

Membres en exercice : Date de la convocation: 16/02/2018

11 L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents: 11

Présents: Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI,

Votants: 11 Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Frédéric

THOMAS, Sylvie THOMAS, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie

TORNIER

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Thierry BLAISE

Objet: Convention technique et financière pour la modernisation de l'éclairage public - 2018_015

Le Conseil est informé que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est labellisée "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV).

A ce titre, l'EPCI est concernée par l'arrêté du 26 février 2017 créant un programme dénommé "Economies d'énergie dans les TEPCV", la rendant éligible au dispositif Certificat d'Economies d'Energie (CEE) au sens de l'article L.221-7 du code de l'énergie.

Ce programme permet d'obtenir un financement issu de la vente de CEE générés par des travaux d'économies d'énergie, effectués par le territoire lauréat ou ses communes et EPCI membres, portant notamment sur la rénovation de l'éclairage public.

Dans ce cadre la CCTLB a mis en place un dispositif d'incitation à la modernisation de l'éclairage public de ses communes membres.

En contrepartie d'une diminution de 50% des consommations d'énergie et du respect de critères techniques pour lutter contre la pollution lumineuse, la CCTLB propose une prise en charge de 72% du montant H.T. des travaux.

Cette prise en charge financière repose sur la valorisation des CEE et le produit de la redevance R2 générés par les travaux de modernisation de l'éclairazge public.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil d'envisager les travaux de modernisation de l'éclairage public de la commune dans les conditions techniques et financières décrites ci-dessus et précisées dans la convention et le règlement ci-annexés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

-Approuve le projet de convention de cession de CEE "TEPCV" et de délégation du profit de la edevance R2 à intervenir avec la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat dns e cadre déferre de l'arrimunal de modernisation de l'éclairage public;

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2018
054-215405192-20180221-2018_015-DE

- S'engage à respecter le règlement d'intervention s'y afférant;
- Autorise le Maire à signer la convention en question et tout document utile à sa mise en oeuvre;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2018.

Ainsi et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire		
après dépôt en Préfecture		
le / / 20		
et publié ou notifié		
le / / 20		

RF Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2018
054-215405192-20180221-2018_015-DE